

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 22

Date de la Convocation : 23/03/2016

Objet : Délibération n° 16 03 06 : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC COLAS (POOL ROUTIER 2013-2015)

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIER Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – RIVELLA Alain (GREPIAC) - MAGGIOLO Serge, DIDIER Claude, SIRABELLA Roger, (CCVA).

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Monsieur le président rappelle l'avenant de 4.1 % au marché à bons de commande signé avec COLAS pour les travaux du Pool Routier 2013-2015 se termine le 31/12/2015 pris par délibération le 29/10/2015.

Il apparait qu'il est maintenant nécessaire d'augmenter à nouveau ce marché d'un montant de 56 392 HT, ce qui représente en tout 8.02 % d'augmentation du marché initial.

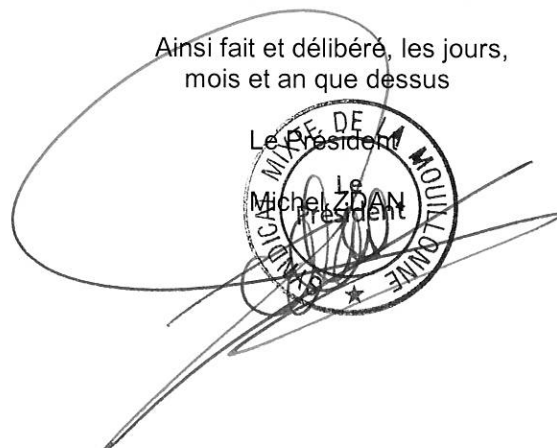
La CAO a donné le 31/03/2016 un avis favorable pour la signature d'un avenant.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandate pour signer l'avenant n°2 avec l'entreprise COLAS ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président
Michel ZDAN



Miremont, le 31/03/16

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC L'ENTREPRISE COLAS D'AMÉNAGEMENT ROUTIERS ET ANNEXES 2013-2015

Assistaient à la réunion :

Avec voix délibérative :

M. VESELY
M. BELLET Denis
M. ZDAN
M. RAMOS
M. AZEMA

I – RAPPEL DES DISPOSITIONS DU MARCHÉ INITIAL

Au terme d'une procédure adaptée, la Personne publique a signé le 27/08/2013 avec l'entreprise COLAS un marché de travaux d'aménagement routiers et annexes 2013-2015.

II - MOTIFS DE LA PASSATION DE L' AVENANT

Etant donné qu'il reste encore des travaux à effectuer sur certaines commune afin de terminer le programme voiries 2013-2015, il est proposé d'augmenter par le biais d'un dernier avenant le montant du marché qui avait déjà fait l'objet d'un premier avenant.
Le montant du présent avenant est de 56 392 € HT.

III - OBJET DE L'AVENANT

Du fait du présent avenant le montant du marché se trouvera porté de

- Montant H.T. de l'acte d'engagement initial : 1 700 000.00 €
- Montant de l'avenant n° 1 : 70 000.00 €
- Montant de l'avenant n° 2 : 56 392.00 €

Soit un total H.T. de : 1 826 392.00 €

TVA 20 % 365 278.40 €

Nouveau montant TTC du marché : 2 191 670.40 €

L'incidence de l'augmentation du fait du présent avenant est de 8.02 % du montant du marché.

IV -AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

V – AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 31/03/2016, la commission d'appel d'offres donne un avis favorable pour la signature de l'avenant avec l'entreprise COLAS

M. VESELY

M. ZDAN

M. RAMOS

M. BELLET Denis

M. AZEMA